

DECRET N° 81-72 du 16 Mars 1981

chargeant le Camarade Paul KPOFFON,
Ministre de la Santé Publique de
l'intérim du Camarade François DOSSOU,
Ministre des Transports et des Commu-
nications pour compter du 15 mars 1981.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
VU le décret N° 80-39 du 12 février 1980 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du 15 mars 1981, le Camarade Paul
KPOFFON, Ministre de la Santé Publique est chargé de l'intérim
du Ministre des Transports et des Communications pendant l'absence
du Camarade François DOSSOU.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 16 Mars 1981

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREROU

Ampliations : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 6 SGC 4 MTC-MSP 6 Autres
Ministères 20 DPB-DAJL-INCAE 6 IGE et ses Sections 4 DCCT-ONEPI-
Gde Chanc. 3 LNB-FASJEP-BN 6 BCP 2 SPD 2 JORPB 1.-